

Morale et politique internationale

Réalisme et idéalisme politiques

par L. LEDERMANN,

Chargé de cours de Relations Internationales à l'Université de Genève

★

« Video meliora proboque
Deteriora sequor. »

(Ovide, *Metamorphoses*, VII, 20.)

Peu de questions ont agité autant l'opinion publique ces derniers temps, que celle de l'influence de la « morale » en politique internationale. Les uns nient l'influence des considérations morales en politique. Les autres — qui se qualifient de « réalistes » — croient en l'existence de deux mondes plus ou moins isolés : l'un dans lequel la morale doit prévaloir (c'est la vie privée de l'individu) ; et l'autre — la vie sociale et, surtout, politique — où des conceptions différentes (d'une « dimension » différente de celle de la morale) — prévalent. Adhérant à une morale rigoureuse dans leur vie privée, ces derniers proclament « l'autonomie » de la vie politique qui, toujours selon eux, suit — et doit suivre — des règles différentes. Une troisième catégorie de gens se recrutent parmi ceux qui aiment à se considérer comme des « idéalistes ». Ce sont les moralistes, les théologiens et les philosophes qui ont résolument « attaché leur char à l'étoile » et qui luttent sincèrement pour instaurer une ère meilleure dans le monde. A côté de ces trois attitudes se place « l'approche » du sociologue qui tâche d'analyser objectivement les phénomènes de la vie politique et des relations internationales. Les trois premières attitudes que nous venons de citer sont en quelque sorte *normatives* — c'est-à-dire qu'elles veulent former, façonner la réalité selon les points de vue particuliers de leurs auteurs. Le point de vue de la sociologie ou celle de la science politique considère le monde *tel qu'il est* et non pas *tel qu'il devrait être* : il est donc purement *constatatif* ; il enregistre, tâche d'expliquer et de commenter les phénomènes de la vie politique et des relations internationales sans prétendre les rendre conformes

à une morale ou à un code de comportement particulier.

Comme on le sait, on entend par « morale » le code de comportement auquel se conforment des groupements d'individus les plus divers. Considérée sous cette optique très large, ce que l'on comprend par « morale » ne se limite pas aux codes de comportement prescrits par les différentes religions ou conceptions philosophiques et métaphysiques : *tout* groupement d'individus a sa morale.

A la lumière de la sociologie et de la science politique quels rapports existent donc entre la morale et la politique internationale. Le point de départ de notre analyse sera l'histoire, l'expérience historique. Que nous apprend-elle au sujet de l'influence sur la politique internationale de la morale en prenant ici cette dernière dans un sens assez large pour y inclure la défense de la personne humaine, l'interdiction de tuer et, en général, de commettre des actes en politique internationale contraires à la morale « courante » ?

Si nous ouvrons le grand livre de l'histoire, nous recueillerons des réponses contradictoires. A certains moments, il semblerait que des considérations « morales » jouent un rôle effectif en politique internationale ; à d'autres, c'est comme si la conscience « morale » des individus, et des nations toutes entières, était en sommeil ou encore morte ou inexistante.

Prenons, par exemple, la pratique, familière tout au long de l'histoire internationale, qui consiste à faire assassiner des hommes d'état afin de favoriser la politique d'une nation. Pour se convaincre (s'il le fallait encore) que cette pratique était très usitée autrefois, il suffit d'ouvrir les archives de la Noble République Vénitienne pour constater que pour la

seule période allant de 1.415 à 1.525, 200 assassinats d'hommes d'Etat ont été projetés ou perpétrés dans le but de faire avancer les projets politiques de Venise. Nous connaissons aussi l'habitude des cardinaux ou des hommes d'Etat étrangers, qui, lorsqu'ils étaient invités à la table pontificale, emmenaient avec eux — sans que leur hôte en prit le moindre ombrage — leurs propres cuisiniers afin de se protéger contre l'empoisonnement. Evidemment, les mœurs politiques ont quelque peu changé depuis ce temps ; mais il ne faut pas se faire d'illusions : pendant la dernière guerre mondiale, la vie des hommes comme Churchill, Hitler, Roosevelt, Mussolini ou Staline devait être bien protégée — et pour cause !

L'influence de considérations morales peut être également constatée lorsque nous envisageons la protection de la vie humaine en cas de guerre internationale. Jusqu'au XVII^e siècle, en effet, les belligérants étaient libres, selon les coutumes et l'éthique régnautes, de tuer tous leurs ennemis, que ces derniers eussent fait partie ou non des forces combattantes, qu'ils fussent blessés, malades ou non. Hugo Grotius, fondateur de la science du droit international moderne, au chapitre IV, livre III de son fameux ouvrage sur « Le Droit de la Guerre et de la Paix », chapitre qui porte précisément le titre significatif : « Du Droit de tuer ses ennemis dans une guerre politique et d'autres violences commises contre la personne humaine », présente un catalogue impressionnant d'actes de violence commis sans aucune discrimination contre des personnes ennemies. Et le même Grotius, écrivant dans la troisième décennie du XVII^e siècle, a considéré la plupart de ces actes comme justifiés en droit et en morale, pourvu que la guerre fût combattue pour une « juste » cause. Depuis la fin de la guerre de trente ans, des conceptions plus humaines, ou, si l'on veut, plus « morales », se sont fait jour. Les tendances vers l'« humanisation » de la guerre, dont Rousseau et Frédéric II de Prusse s'étaient fait les protagonistes, ont trouvé leur aboutissement dans les Conventions internationales de la Croix-Rouge pour la protection des blessés, malades, prisonniers de guerre et des populations civiles en temps de guerre. Faut-il évoquer aussi la lutte contre l'esclavage, contre la « traite des blanches » ou pour la reconnaissance des droits des populations non encore pleinement évoluées, le système des Mandats de la Société des Nations, celui

de Tutelle des Nations Unies, les institutions de cette dernière organisation destinées à assurer la protection et le bien-être des enfants, des réfugiés et maints autres indices prouvant que ceux qui proclament que des considérations d'ordre moral sont absolument absentes de la politique internationale présentent une vue partielle — et partielle — de la réalité. Et pourtant ! Peut-on dire que l'influence des considérations morales en politique internationale suive une ligne droite, rectiligne, ascendante ? C'est, hélas, plutôt une marche erratique, en zig-zag, avec des hauts et des bas et de nombreux retours en arrière. Pensons aux génocides perpétrés pendant la dernière guerre mondiale, aux chambres à gaz, aux assassinats massifs opérés dans la forêt de Katyn, à l'extermination de millions de juifs et de polonais, à la déportation et aux traitements inhumains infligés à des populations entières, aux tortures et aux autres traitements cruels : on dirait que depuis le « delenda Carthago » de Caton l'Ancien rien n'a changé. Bien mieux : le nom de Caton est devenu synonyme d'homme aux mœurs austères et d'homme « très sage » ! Concluons : il est faux de dire que des considérations morales décident de la politique internationale ; mais il est tout aussi erroné de nier qu'elles aient exercé une influence quelconque.

La même prudence s'impose en face des manifestations que l'on pourrait qualifier d'« oratoires », à savoir en face des « coups de chapeau » rhétoriques que les hommes politiques ne manquent pas d'accorder à la morale en politique internationale. En effet, depuis la plus haute antiquité, les hommes d'Etat ont tenté de démontrer l'identité de leurs buts politiques avec des aspirations morales les plus hautes. Un exemple entre mille : ayant conquis, au XIV^e siècle, l'Asie mineure et l'Asie méridionale, en massacrant des centaines de milliers de prisonniers hindous devant Delhi, Timur Khan, le conquérant mongole, déclare avoir toujours agi « pour la gloire de Dieu et de Mahomet » : « Je ne suis pas un homme de sang — disait-il aux représentants de la ville d'Alep qu'il venait de conquérir — et Dieu m'est témoin que dans toutes mes guerres, je n'ai jamais été l'agresseur et que mes ennemis ont toujours été les auteurs de leur propre mauvaise fortune ». Des exemples de cette façon d'agir et de penser se retrouvent aussi bien dans les discours de Périclès, de Démosthène, de Caton et de Ciceron que dans ceux de Hitler, de Mussolini, de Roose-

velt, de Churchill ou de Staline — on n'aurait pour s'en convaincre qu'à consulter nombre de discours prononcés par des hommes d'Etat contemporains. Comme l'a dit un auteur averti : « Des Gouvernements civilisés ne peuvent pas se reconnaître publiquement comme étant des bandits ou des pillards... Ils offrent des coups de chapeau à la morale qu'ils ignorent en réalité dans leurs actes... Pour des raisons politiques, ils ne veulent pas offenser brutalement l'opinion des hommes bien pensants dans leur propre pays et ailleurs ».

Il est possible d'expliquer de diverses façons ces manifestations oratoires des hommes d'Etat en faveur de la morale. On peut les considérer soit comme une victoire de la morale, comme un « hommage que le vice rend à la vertu », ou encore comme une tentative de mettre d'accord — ou du moins : de tâcher de mettre d'accord — les buts de la politique internationale avec ne fût-ce que quelques commandements de la morale ; soit comme de l'hypocrisie pure et simple. « N'écoutez pas ce que nous disons — confiait un vieil habitué des réunions internationales à un jeune journaliste — regardez plutôt la façon dont nous votons ».

Il est certain, que dans l'état actuel de la Société internationale, organisée en Etats nationaux souverains et indépendants ayant chacun des intérêts nationaux divergents et souvent en conflit les uns avec les autres, le développement d'une véritable éthique internationale rencontre de sérieux obstacles. Nous avons dit en commençant que la morale — toute morale — est liée à l'existence du groupe social. La morale des différentes religions est liée, par exemple, à l'existence des groupes de fidèles qui observent le code de comportement prescrit par elles, les grandes religions évoluées de l'humanité ont, pour ce qui concerne les actions essentielles des hommes, des prescriptions presque identiques. Mais, en ce qui concerne la politique internationale, la morale est généralement liée à l'existence de Nations, d'Etats nationaux et à la défense de leurs intérêts essentiels. Quelle que soit en effet la philosophie politique — l'idéologie, comme on dit communément — des différentes nations, celles-ci ont tendance à élever la défense de leurs intérêts particuliers au niveau d'un véritable impératif moral. Lorsque les fondateurs des Etats-Unis d'Amérique du Nord ont découvert que leur pays ne saurait se payer le luxe d'être impliqué dans les luttes de puissance des Etats de l'Ancien

Monde, ils ont dressé la politique de neutralité, d'isolationnisme même, sur le piédestal d'un véritable commandement moral. Par contre, lorsqu'à la suite de deux guerres mondiales, ces mêmes Etats-Unis sont devenus l'une des premières puissances du monde et que leurs intérêts nationaux leur ont dicté impérieusement de « faire le jeu » des alliances et des contrealliances, ils ont du même coup découvert que la politique d'abstention ou de neutralité n'était pas conforme à la morale internationale telle qu'ils la comprenaient.

Autre exemple : Les Russes, les Nord-Coréens, les Chinois et leurs acolytes se sont indignés de la guerre bactériologique que les Américains auraient, à les en croire, menée en Chine et en Corée du Nord ainsi que des atrocités commises par les « puissances colonisatrices » — mais nullement de celles perpétrées par les troupes russes en Hongrie et dans d'autres pays satellites. Par contre, les Occidentaux s'émeuvent — et avec raison — de ces mêmes atrocités sans, cependant, manifester autant de commisération pour les victimes de leur propre politique. Que dans les pays totalitaires et dictatoriaux, les expressions de la « morale » nationale concordent rigoureusement avec la politique nationale et la défense des intérêts nationaux, il n'est pas besoin d'y insister longuement. Dans les pays démocratiques, il peut y avoir au moins l'expression de divergences d'opinion à cet égard comme celles que nous avons vu se produire lors de l'intervention britannique à Suez en 1956. Contrairement à la parabole du pharisien et du publicain, il semble qu'il n'existe pas de nations « justes » et de nations « phariséennes », mais que toutes les nations ont tendance à élever leur système politique et idéologique — et la défense de leurs intérêts nationaux — au piédestal d'un système éthique en revendiquant pour lui une validité universelle. La volonté de faire régner la « démocratie » (ou le « communisme ») peut être considérée comme une variante moderne de l'esprit des guerres de religion.

Il est évident d'autre part qu'il est dangereux, pour la paix internationale, de vouloir trop identifier les intérêts nationaux avec les commandements de la morale car une telle attitude, devenant inévitablement réciproque, provoque d'irréductibles conflits entre nations lesquels ne peuvent être résolus par les moyens habituels du règlement pacifique des conflits internationaux.

Cependant, si les tentatives d'organisation internationale faites au cours de ce siècle par la Société des Nations d'abord, par les Nations Unies et par les organisations supranationales, ensuite se fortifient suffisamment pour transformer la trame même de la Société internationale et pour provoquer la constitution de véritables *communautés* supranationales, cette évolution assurera la naissance d'une *éthique internationale*. Mais il est trop tôt pour en juger dès à présent.

Il nous reste maintenant à résumer brièvement les attitudes les plus courantes au sujet des rapports de la morale et de la politique internationale. Nous en avons déjà mentionné quelques unes au début de cet article : celles des « cyniques » — autrefois on disait : des « machiaveliens » ; celle des opportunistes — et celle, à l'autre extrême, des idéalistes, sinon des utopistes. Entre ces deux extrêmes se place l'opinion de ceux qui se considèrent comme des « réalistes-idéalistes ». Nous trouvons dans leurs rangs d'éminents théologiens et représentants de la philosophie morale, par exemple le théologien américain protestant Reinhold Niebuhr, le père jésuite Wilfred Parsons et d'autres. Ces derniers, tout en défendant la nécessité en politique internationale d'un comportement conforme aux exigences de la morale chrétienne, croient devoir adapter les exigences de la morale aux problèmes inéluctables et aux nécessités de la politique internationale. A côté d'eux existe toute une série de spécialistes des problèmes de la politique internationale qui, croyant, eux aussi, à la nécessité de faire régner la morale dans les rapports sociaux, à l'intérieur de groupements humains successivement élargis, estiment cependant que certains problèmes de la politique internationale (d'autres disent : la plupart de ces problèmes) échappent à une évaluation morale ou encore sont d'une autre « dimension » que les problèmes de la morale ; les premiers (ceux de la politique internationale) ne peuvent être évalués en termes « absolus » comme le fait la morale et, partant, nécessitent un traitement différentiel. Cette école de pensée tâche de coordonner les postulats d'un « réalisme » politique avec ceux de l'« idéalisme » politique. Un exemple typique de cette attitude est celui de George Kennan, l'éminent connaisseur de la politique étrangère russe et ancien ambassadeur des États-Unis à Moscou qui dit ceci : « Certains problèmes de la politique sont par trop obscurs et ambigus pour que

l'on puisse leur appliquer les principes de la morale chrétienne. Si l'on traite par exemple des questions internationales litigieuses ou des conflits entre Gouvernements, on doit éviter de verser trop d'enthousiasme moral dans des questions qui sont soumises aux calculs par trop temporels des praticiens de la politique ».

Il existe, il est vrai dans le monde des hommes indépendants, des groupements et associations dont le seul but est de rendre les hommes d'État de temps en temps attentifs au fait que leurs décisions en matière de politique internationale doivent être inspirées par des considérations d'ordre moral. Ces voix clament quelquefois dans le désert et cela pour des raisons que nous avons tâché de décrire. En les répétant souvent — et au bon moment — elles témoigneront cependant du fait qu'il existe, tout de même et malgré tout : une *conscience morale de l'humanité*.

En conclusion, on pourrait résumer les considérations émises dans cet article dans les propositions suivantes :

1. L'influence des considérations « morales » peut être constatée dans l'histoire des relations internationales depuis la plus haute antiquité jusqu'à nos jours.

2. Toutefois cette influence a toujours été erratique, intermittente, irrégulière.

3. A travers toute l'histoire des relations internationales, les hommes d'État ont éprouvé le besoin de revêtir les buts de leur politique d'un vernis « moral » afin de gagner à leur cause l'opinion publique nationale et étrangère. Ces « coups de chapeau » à la morale peuvent être considérés à la fois comme une preuve de la nécessité où se trouvent les politiques d'accorder les buts de leur action internationale avec certains préceptes de la morale ou, tout, simplement, comme « l'hommage que le vice rend à la vertu ».

4. La morale est, en général, liée à l'existence de groupes humains et, en ce qui concerne la politique internationale, à l'existence d'états nationaux.

Etant entendu que dans les relations entre nations souveraines, la morale équivaut en général à la « morale nationale », il est dangereux, au point de vue de la paix internationale, d'identifier trop étroitement les intérêts nationaux avec les

commandements de la « morale » car une telle attitude provoque des conflits irréductibles qui ne peuvent être résolus par les moyens accommodatifs ordinaires de la politique internationale.

5. Les plus importantes tendances dans le domaine de l'évaluation des rapports entre « morale » et politique internationale semblent être les suivantes :

a) celle des théologiens, des moralistes et des philosophes qui croient sincèrement à la nécessité de faire prévaloir en toute circonstance les préceptes de la morale dans la politique internationale.

b) celle des théologiens, des moralistes et des philosophes qui, tout en défendant la nécessité d'un comportement « moral » en politique internationale, croient devoir faire ne serait-ce que l'essai d'adapter les exigences de la morale aux problèmes de la politique internationale.

c) celle des hommes d'état et des politicologues qui, tout en croyant à la nécessité du règne de la morale dans les rapports sociaux de groupements humains successivement élargis, sont néanmoins d'avis que certains problèmes de politique internationale ont une autre « dimension » que les problèmes de morale, les premiers ne peuvent être évalués en termes « absolus » et, partant, nécessitant un traitement différentiel. Cette école de pensée tâche de coordonner les postulats du « réalisme politique » avec ceux de l'« idéalisme politique ».

d) celle des hommes d'état qui, étant de l'avis que l'appel à des principes moraux peut avoir une influence politique positive estiment qu'il faut en user dans leurs déclarations publiques — tout en adhérant dans leur action pratique aux postulats de la « real-politik », c'est-à-dire à la seule défense des intérêts nationaux.

e) celle des hommes d'Etat et des « political scientists » qui sont de l'avis que la morale n'a rien à faire dans la politique internationale et qui parlent et agissent en conséquence.

6. Le développement de conceptions — et de réalités — supra-nationales est de nature à transformer lentement la situation que nous venons de

caractériser et de contribuer à la naissance d'une *éthique internationale*.

*
**

Pour ceux qui voudraient approfondir davantage les problèmes traités dans cet article, nous recommandons, entre autres, les ouvrages suivants :

- E. Claparède : *Morale et Politique*. Neuchâtel 1947.
J. Folliet : *Morale internationale*. Paris 1935.
H. Kraus : *La Morale internationale* (Recueil des Cours de l'Académie de Droit international). La Haye, Vol XVI. 1927.
H. Nordbach : *Le développement de l'esprit international et de la morale internationale*. Genève 1952.
G. Olphe-Galliard : *La morale des nations*. Paris 1920.
N. Politis : *La Morale Internationale*. Neuchâtel 1944.
Th. Ruysen : *Vers une éthique internationale*. Ch. VI de son livre : « La Société Internationale » Paris 1950.
Dean Acheson : *Morality, Moralism and Diplomacy* in : « Yale Review » June 1958.
G. Barraclough : *History, Morals and Politics in International Affairs*, London, June 1958.
E.H. Carr : *Morality in International Politics*. Ch. 9 of his : « The Twenty Years Crisis », London 1939.
E.F. Carritt : *Morals and Politics* 1935.
P. Corbett : *Morals, Law and Power* in : « International Relations », Los Angeles, 1956.
B. Croce : *Politics and Morals* 1946.
G. F. Kennan : *World Problems in Christian Perspective* in : « Theology Today », Princeton, N. J. July 1959.
H. J. Morgenthau : *The Moral Dilemma of Political Action* in his « Dilemmas of Politics », Chicago 1958.
R. Niebuhr : *Moral man and Immoral Society*, New York 1932.
R. Niebuhr : *Christian Realism and Political Problems*. 1953.
R. Niebuhr : *The Structure of Nations and Empires*. New York 1959.
K. Thompson : *Christian Ethics and the dilemma of foreign policy*. Cambridge, Mass 1959.
A. Wolfers : *Statesmanship and Moral choice* in : « World Politics », Jan. 1949.
Max Huber : *Prologomena und Probleme eines internationalen Ethics* in : « Friedenswart », Genf 1956.

